

Bordereau de signature

008/BUR CONVENTION SFR SUR CSP CASTRES



Signataire	Date	Annotation
nathalie toulze, <i>SADM</i>	12/02/2016	 Visa
celine albert, <i>Chef GRHF</i>	12/02/2016	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	12/02/2016	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	19/02/2016	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna ID PRIS** Pro, valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
alma blazevic, <i>SADM</i>	19/02/2016	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
 Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-02-19)		

Dossier de type : ACTES // Délibérations Bureau

Propriétés spécifiques : • Date de publication : vendredi 19 février 2016 (2016-02-19)

Acquitté en PREFECTURE le 19/02/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 10 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize et le dix du mois de février, à quatorze heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participant à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Bernard MIRAMOND,

Absent excusé:

MM. Jean-Michel BOUAT, Jacques THOUROUDE.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 3/ votants : 3.

Date de la convocation : 04 février 2016.

RAPPORT N°008/BUR – 02/16

OBJET : Non reconduction de la convention d'occupation privative d'une dépendance du domaine public (BOUYGTEL sur bâtiment Castres)

Le Président rappelle qu'en avril 1998, la ville de Castres, propriétaire de l'immeuble sis à Castres, rue des Généraux Ricard référence cadastrales AN366, a mis à disposition de BOUYGTEL, par voie de convention, un ou plusieurs emplacements dépendant de l'immeuble sus-cité afin d'y installer une station radioélectrique et des équipements de communications électroniques dénommés « équipements techniques ».

Avec la départementalisation cette convention a été avenantée et le SDIS s'est substitué en lieu et place de la ville de Castres.

La convention est régie par les dispositions relatives aux conventions d'occupation du domaine public. Le montant de la redevance versé par BOUYGTEL fixé en 2003 à 3500 € est aujourd'hui de 4729 €.

Cette convention dont la durée a été modifiée par l'avenant n°2 en date du 03 mars 2003 arrivera à son terme le 03 mars 2018 et sauf congé donné par lettre recommandée avec avis de réception en respectant un préavis de 12 mois avant la date d'échéance de la période en cours, est prorogée par périodes successives de 15 ans.

.../...

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

Acquitté en PREFECTURE le 19/02/2016

Aussi, vu le contexte :

- des travaux envisagés à moyen terme sur le centre de secours qui pourraient conduire à écrouler le bâtiment ;
- des logés qui se plaignent de la présence du relais ;
- de la difficulté de résilier une telle convention en cours de validité (non respect de la convention ou motifs d'intérêt général) ;

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à donner congé à BOUYGTEL au terme de la période en cours.

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,
Michel BENOIT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Date de publication : 19/02/2016

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

Acquitté en PREFECTURE le 19/02/2016